

Droit pénal

Titulaire

Franklin KUTY (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

DROI-C2175

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Premier quadrimestre

Campus

UMons

Contenu du cours

Etude de la loi pénale (caractéristiques générales, autonomie, interprétation, empire dans le temps, dans l'espace et quant aux personnes)

Etude de l'infraction pénale (catégories, élément moral et causes de justification, élément matériel, tentative),

Etude de l'auteur de l'infraction pénale (sujet de droit pénal, responsabilité des personnes morales, participation punissable)

Etude de la peine (fonction, catégories, peines privatives de liberté, de travail, de surveillance électronique, de probation autonome, de droits et de patrimoine, suspension, sursis, probation) illustrée par de nombreux exemples d'infractions à travers la jurisprudence.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Comprendre les notions de loi pénale, d'infraction pénale, de responsabilité pénale et de peine ainsi que les principes qui gouvernent la répression pénale.

Montrer la place du droit pénal parmi les autres branches du droit, ses mécanismes essentiels et les fins qu'il poursuit.

Acquérir un socle de savoirs juridiques de base permettant de travailler avec des savoirs plus affinés et de qualifier juridiquement des situations (de plus en plus) complexes.

Choisir une terminologie juridique appropriée et précise, y compris dans ses nuances.

Exprimer sa pensée de façon construite et rigoureuse.

Combiner les différentes sources du droit tant national qu'international.

Appliquer les règles du droit positif dans la résolution d'un cas pratique (dans le cadre de TP).

Pré-requis et co-requis

Cours pré-requis

DROI-C1170 | Introduction au droit | 10 crédits

Cours co-requis

DROI-C2176 | Procédure pénale | 5 crédits

Cours ayant celui-ci comme co-requis

DROI-C2176 | Procédure pénale | 5 crédits

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

cours oral

Références, bibliographie et lectures recommandées

voir dans les notes

Support(s) de cours

Syllabus

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

UMons

Contact(s)

franklin.kuty

Méthode(s) d'évaluation

Autre

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Examen écrit en janvier et en août.

L'examen écrit prend la forme d'un questionnaire à réponses multiples de type QRM:QCM. Les explications concrètes seront données en temps utile.

L'usage du Code pénal, non annoté (ni lettre ni chiffre, soulignements autorisés), n'est pas obligatoire mais vivement conseillé en ce qu'il permet à l'étudiant de retrouver les articles pertinents. Partant, l'étudiant doit être capable de retrouver telle ou telle disposition légale dans son code. Tous les codes édités par les diverses maisons d'édition juridique conviennent.

Le Code pénal le plus à jour se trouve sur le site du Ministère de la Justice (www.just.fgov.be, onglet français, onglet législation belge, choisir droit pénal dans le menu déroulant de « nature juridique ») où il peut être téléchargé gratuitement.

Les TP de droit pénal privilégient deux compétences à acquérir : 1) lecture et interprétation de la loi 2) défendre sa position juridique dans le cadre d'une argumentation orale. L'évaluation est axée sur ces deux apprentissages particuliers. La maîtrise de ces compétences forme la condition de la réussite du TP. Aussi, la réussite du TP ne pourra être acquise (10/20) si la maîtrise de ces compétences n'est pas acquise, quelle que fût la maîtrise par l'étudiant des autres compétences.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

pour le cours de droit pénal : 16 points et pour les TP: 4 points

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

BA-DROI | **Bachelier en droit** | option Mons/bloc 2

